



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 718-2024

Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 avril 2024, le règlement suivant a été adopté:

Règlement # 718-2024 modifiant le règlement 663-2021 afin de permettre une taxation par unité d'occupation raccordée aux services d'aqueduc et d'égout

Le 20 juin 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 21 juin 2024.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier